



NAVITE

Réf : RG/MLB 52

Monte-Carlo, le 30 Janvier 1962

quant à Menton, les passagers en provenance d'un car
puissent reprendre ce mode de transport à San Remo sans
avoir à subir tous les ennuis de la route et de la
douane.

J'ai eu l'honneur de soumettre en détail,
notre projet à Monsieur le Secrétaire Général de la
Préfecture à qui j'ai remis Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes,
Préfecture,
Nice, A.M.

Je suis persuadé que le projet qui a recueilli l'approbation et l'aide des autorités Italiennes à San Remo, ne peut que concourir à l'expansion touristique de la Riviera Française.

Monsieur le Préfet, de croire, Monsieur le Préfet,
à l'assurance de sa très haute considération.

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation et autorisation, le projet que je me permets de vous exposer succinctement ci-dessous.

La Société Monégasque NAVITE que je préside a l'intention de créer, cet été même, et ce à partir de Juin, un service ultra-rapide par mer qui reliera le port de Cannes à San Remo, avec escales intermédiaires à Juan-les-Pins, Nice, Monaco et Menton; assuré par des Hydrofoils, bateaux à ailes portantes dont vous voudrez bien trouver ci-inclus une photographie.

Nous aurons, cette année, deux unités qui effectueront ces liaisons à la cadence de neuf voyages par jour pour chacun des bateaux. Ces bâtiments peuvent transporter 70 passagers à 70 Km/heure.

Il s'agit donc en l'occurrence d'une véritable ligne qui sera mise à la disposition des touristes qui désirent admirer la côte sans emprunter la route et qui sans subir les longues heures d'attente à la frontière, pourront, dans la même journée, se rendre en Italie et en revenir si telle est leur intention.

./.